

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 4 novembre 2024, à la Maison du citoyen situé au 10 Avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS :

- De régulariser la marge de recul arrière du garage détaché(1,92 mètres) qui est inférieur à la marge prescrite de 2,0 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage #216.
-

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

10 rue Bellevue
St-Marc-de-Figuiery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuiery le 10 octobre 2024.



Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lachaine Directrice générale de la Municipalité de St-Marc-de-Figuiery, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 octobre 2024, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 octobre 2024.



Martine Lachaine
Directrice générale & greffière-trésorière